



AUVERGNE  
**AUVERCO**

# NEWSLETTER HEBDO

*Veillez à la croissance de votre activité*

## #86



## AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ



Face à la hausse des prix, le gouvernement complète son dispositif d'aides avec l'« amortisseur électricité ». Présenté le lundi 29 novembre aux fournisseurs d'électricité, il bénéficiera aux entreprises et aux collectivités éligibles dès le 1er janvier 2023.

# LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES (RNE): UNIQUE ORGANISME D'IMMATRICULATION AU 1ER JANVIER 2023

Instauré par la loi PACTE de 2019 et créé par l'ordonnance du 15 septembre 2021, le Registre national des entreprises (RNE) permettra à partir du 1er janvier 2023 de répertorier les informations relatives à toutes les entreprises situées sur le territoire français. Cette fiche précise notamment les renseignements à fournir et le montant des droits dus lors de l'inscription.

## RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN DU GOUVERNEMENT À L'ALTERNANCE POUR 2023

Dans la continuité du soutien du gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 6 000 € sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour la première année d'exécution du contrat.

Afin de renforcer l'accès à l'apprentissage des jeunes les moins qualifiés, le dispositif mis en place pour 2023 procède à une élévation du niveau de l'aide pour les alternants mineurs, qui passe de 5 000 € à 6 000 €. Jusqu'à présent, le montant des primes variait de 5 000 à 8 000 €.







## AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Appel à projets « Recyclage des plastiques » dans le cadre de France 2030.

Un premier volet, publié en janvier 2022, visait à soutenir les projets de recyclage chimique et enzymatique des plastiques. Celui-ci concerne des projets de recyclage mécanique des déchets plastiques permettant de produire une Matière Première de Recyclage. Il est ouvert jusqu'au 30 juin 2023, avec plusieurs dates de relève intermédiaires. La prochaine date de relève est le 6 janvier 2023. Le cahier des charges est accessible sur la [plateforme de l'Ademe](#).



## À BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !